

Date : 29/02/2024

Numéro : 14/2024

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 14

Absents excusés : 2

Absents non excusés : 3

Retard : 0

Pouvoirs : 2

Pris part à la délibération : 16

DATE DE LA CONVOCATION

23/02/2024

DATE D’AFFICHAGE

04/03/2024

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le 04/03/2024

ID : 071-217101708-20240229-14_2024-DE



OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Séance du 29 février 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le 29 février à Dix-neuf heures et zéro minute,

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes Isabelle BREUER, Fernande HELENA, Pascale PERIER, Claudie JOBARD, Mrs José DE SOUSA, Philippe CATEL, Daniel SUBIRANIN, Guy CONON, Gérald NEVORET, Patrick CHARLES, François MAUCHAND, Maurice NAIGEON, Jean-François SIRANDRE.

Absents excusés : Mmes Christiane DEBATTY, Florence GALVAING.

Absents non excusés : Mme Manon JOLIVET, Mrs Jean-Baptiste COUTACHOT, Laurent VAN ASSEL.

Pouvoirs : Mme Christiane DEBATTY à Mme Fernande HELENA
Mme Florence GALVAING à M. Philippe CATEL

Retard : aucun

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BREUER

**AUTORISATION DE MANDATEMENT 2024 – ANNULE ET REMPLACE
LA DÉLIBÉRATION N°33/2023 DU 08/11/2023**

Mme La Maire expose au Conseil Municipal qu’une Collectivité Territoriale, qui n’a pas adopté avant le 1^{er} janvier de l’exercice de don budget, ne peut engager, liquider et mandater que des dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l’année précédente.

Elle est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu’à l’adoption du budget, l’exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l’organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le 04/03/2024

ID : 071-217101708-20240229-14_2024-DE



Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Mme La Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024, comme indiqué ci-dessous :

Opérations	Montant Budget 2023	Autorisation 2024
301- Equipements divers	5 671,48€	1 417.87 €
111- Salle polyvalente	219 828,00€	54 957.00 €
202- Voirie	442 500,00€	110 625.00 €
105- Cantine	1 217 000,00€	304 250,00€

POUR EXECUTION CONFORME,

Certifié Exécutoire,

La Maire Marie-Denise DILLY.

